

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 373

16 – CHARENTE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULÊME

Ventes et cessions

508 544 293 RCS Angoulême.

IN EXTENSO CHARENTE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 212729.00 EUR.

Adresse : 69, Impasse Joseph Niepce, 16000 Angoulême.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : SOCIETE IN EXTENSO CHARENTE SAS au capital de 212 729 € Siège social 69 IMPASSE Joseph Niepce (16000) ANGOULEME 508 544 293 RCS ANGOULEME SOCIETE CABINET PAVIE SAS au capital de 825 000 € Siège social 61 Boulevard Besson Bey (16000) ANGOULEME 789 541 133 RCS ANGOULEME AVIS DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE CABINET PAVIE PAR LA SOCIETE IN EXTENSO CHARENTE 1.Evaluation de l'actif et du passif de la société CABINET PAVIE dont la transmission à la société IN EXTENSO CHARENTE est prévue s'établir comme suit : -Montant de l'actif au 30 juin 2026 : 2 446 602 € -Montant du passif au 30 juin 2026 : 993 490 € Soit un actif net apporté de 1 453 112 € 2.Augmentation de capital de la société IN EXTENSO CHARENTE, société absorbante La société absorbante et la société absorbée étant sous contrôle commun, il est précisé qu'il ne sera pas procédé à la détermination d'une parité d'échange, la totalité des actions représentant la totalité du capital et les droits de vote de la société absorbante et de la société absorbée étant détenue par la même société mère, cette situation capitalistique ne devant pas être modifiée jusqu'à la date de réalisation de la fusion. Il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, ni à l'émission d'une prime de fusion 3.Dépôt du traité de fusion Le traité de fusion établi le 31 juillet 2026 a été déposé : Au greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME, le 31 juillet 2026 au nom de la société CABINET PAVIE, société absorbée et au nom de la société IN EXTENSO CHARENTE, société absorbante. Le Président de la société Le Président de la société IN EXTENSO CHARENTECABINET PAVIE.